

Master Droit, Economie, Gestion mention Management des organisations du secteur sanitaire et social spécialité management des établissements sociaux et médico-sociaux.

RNCP8808 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	331p
Code(s) ROME	K1401, K1403, M1205, M1503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2014

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

UNIVERSITE DE LORRAINE · SIRET : 13001550600012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le master MOSS, spécialité management des établissements sociaux et médico-sociaux atteste des compétences pour exercer des responsabilités d'encadrement technique et administratif dans des structures ou services développant des activités sociales, médico-sociales ou éducatives relevant d'établissement appartenant à la fonction publique, à des établissements à statut chargés de service public ou à des associations. Il assure à son titulaire des compétences spécifiques en :

- Management stratégique d'établissements sociaux ou médico-sociaux (conception et conduite du projet d'établissement)
- Gestion économique, financière et logistique
- Gestion prévisionnelle des emplois et des carrières des personnels.
- Encadrement des projets de changements organisationnels

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les diplômés ont les compétences suivantes:

- Conception et management de l'élaboration et la mise en place des cadres réglementaires propres aux établissements sociaux et médico-sociaux
- Maîtrise des outils de pilotage spécifiques, des systèmes comptables et des divers systèmes d'information et de veille
- Coordination des activités des services, gestion d'équipes
- Compétences avérées en négociations avec les partenaires sociaux et les personnels de l'établissement

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les diplômés travaillent dans les secteurs suivants:

- secteur médico-social et social
- Etablissements sociaux et médico-sociaux

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les diplômés peuvent prétendre aux métiers suivants:

Directeur ou cadre d'établissements relevant de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'enfance présentant des déficiences ; directeur ou cadre de maisons de retraite, de foyer ou foyer-logement pour migrants, femmes, handicapés, personnes âgées ; directeur de services d'aide à domicile

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 564 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	43 378
Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Ce jury comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs et d'enseignants parmi lesquels le président du jury est nommé.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

- le chargé de mission VAE (ou le VP CEVU) ;
- le jury de diplôme ou sa représentation (au minimum 3 enseignants-chercheurs) ;
- l'enseignant relais de la composante ou le responsable formation continue de la composante ;
- au moins deux professionnels.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/2014

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-nancy2.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/8808/>